



Démarche FAI internet à domicile - rétractation possible?

Par Frenchie007

Bonjour,

notre lotissement est maintenant ouvert à autre fournisseurs internet/fibre que ORANGE.

Aujourd'hui un commercial d'un autre FAI a fait des démarches dans la rue. J'étais d'accord avec l'offre -en première vu plus avantageux- et il a enregistré la commande, pris le numéro RIO, etc.
Il nous a parlé des frais d'ouverture de compte, et déclaré que c'est plutôt une caution, remboursé quand on quitte ce FAI.

En regardant les conditions sur le site du FAI ce soir, je vois noir sur blanc que ces frais ne sont pas remboursables du tout. Aussi, on ne m'a pas parlé des frais de résiliation du même montant.

Ma question : Est-ce que je peux me rétracter ou est-ce que la démarche du commercial chez moi compte comme un achat de ma part dans leur boutique et la rétractation pas possible ?

Est-ce que vous avez un lien vers une lettre exemplaire pour une rétractation de ce genre?

Merci

Par ESP

Bonjour

Vous disposez de 14jours pour vous rétracter, applicable à compter de la conclusion du contrat ou de la réception du matériel.

[url=https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23224#:~:text=les%20personnes%20morales-,Droit%20de%20r%C3%A9tractation,de%20services%20incluant%20une%20livraison.]https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23224#:~:text=les%20personnes%20morales-,Droit%20de%20r%C3%A9tractation,de%20services%20incluant%20une%20livraison.[/url]